



**HAL**  
open science

## **Portée, pratique et avenir de la certification forestière selon les principes et critères du Forest stewardship council (FSC).**

Fabrice Lantheaume

### ► **To cite this version:**

Fabrice Lantheaume. Portée, pratique et avenir de la certification forestière selon les principes et critères du Forest stewardship council (FSC).. *Revue forestière française*, 2001, 53 (6), pp.661-669. <10.4267/2042/4954>. <hal-03442646>

**HAL Id: hal-03442646**

**<https://hal.science/hal-03442646v1>**

Submitted on 23 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

# **PORTÉE, PRATIQUE ET AVENIR DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE SELON LES PRINCIPES ET CRITÈRES DU FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC)**

---

**FABRICE LANTHEAUME**

---

Depuis le début des années 1990, le concept de certification forestière fait l'objet d'une attention particulière tant de la part des groupes de protection de la nature que des forestiers et des institutions administratives nationales et internationales.

L'intérêt que portent ces différents acteurs à ce concept est cependant très variable. En effet, plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG), œuvrant dans le secteur de la protection de l'environnement, perçoivent la certification, et notamment celle promue selon les normes du Forest Stewardship Council (FSC), comme une alternative efficace pour améliorer la gestion forestière et pour en démontrer les performances environnementales et sociales. D'autres acteurs, notamment ceux directement liés au secteur forestier, font preuve de scepticisme, voire d'opposition, à son encontre. Comme l'a récemment démontré l'initiative de la démarche du Système paneuropéen de Certification forestière (PEFC), les fédérations professionnelles de propriétaires ne sont pas obligatoirement opposées au concept de certification lui-même, mais plutôt à la nature du référentiel utilisé, en l'occurrence celui du FSC.

Le concept de certification forestière repose sur deux aspects originaux. Il est volontaire et son efficacité dépend de la demande des marchés. En effet, la certification n'est pas requise par les instances gouvernementales ; elle est uniquement motivée par le besoin latent des marchés dont la tendance croissante, entre autres au Royaume-Uni, est d'obtenir des garanties environnementales et sociales pour les produits forestiers qui s'y échangent.

Un des premiers référentiels utilisables dans le cadre d'une certification forestière a été publié en 1994 par une organisation non gouvernementale internationale : le Forest Stewardship Council (FSC ou Conseil de bonne gestion forestière).

En réponse à cette première initiative et face aux enjeux que la certification a exacerbés, d'autres normes, intégrées dans un processus de certification et applicables aux forêts, ont été développées par diverses organisations. Ainsi, l'Association canadienne de Normalisation a élaboré une norme d'aménagement forestier durable (AFD) pour l'industrie canadienne et l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) permet la certification d'activités forestières grâce à la norme de gestion de l'environnement ISO 14001 et au document guide d'application aux forêts. Plus récemment, une initiative paneuropéenne (Pan European Forest Certification - PEFC) s'est constituée autour de fédérations de sylviculteurs, pour développer une certification forestière qui soit adaptée aux particularités du vieux continent.

À ce jour, les 10 Principes et 56 Critères développés par le FSC<sup>(1)</sup> ont été largement utilisés à des fins de certification forestière à travers le monde, notamment en Europe, Afrique du Sud et Amérique du Nord, les autres initiatives étant plus récentes, voire en cours de développement comme c'est le cas du PEFC. Une partie des critiques formulées à l'encontre du FSC est fondée sur la représentativité de cette organisation qui est perçue comme étant influencée par les groupes de protection de la nature. Cet aspect du débat a déjà fait l'objet de multiples articles et n'est pas abordé en détail ici. D'autres ont émis des réserves quant à l'efficacité technique de la certification FSC pour atteindre son objectif fondamental : améliorer la gestion forestière.

Le FSC s'est donné deux responsabilités vis-à-vis de la certification. L'une consiste à développer et réviser la norme (les 10 principes et critères), l'autre à accréditer des organismes certificateurs qui seront habilités à évaluer les forêts selon la norme et à délivrer des certificats de bonne gestion. Il existe à ce jour 11 organismes accrédités, dont plusieurs organisations non gouvernementales, de grands groupes privés et un organisme para-gouvernemental. Plusieurs autres organisations, dont une basée en France, ont également déposé une demande d'accréditation.

Aujourd'hui, avec environ 22 millions d'hectares de forêts certifiées et plus de 200 certificats de bonne gestion forestière délivrés selon ses principes et critères, le FSC a certainement acquis une reconnaissance et une crédibilité auprès de plusieurs grands groupes industriels et d'organismes gouvernementaux. Ainsi, au sein de son conseil d'administration, il compte aujourd'hui plusieurs acteurs économiques importants tel que le groupe forestier suédois AssiDomän.

Dans un contexte de développement effréné, il est cependant nécessaire de limiter la portée du concept général de certification forestière. Celui-ci est en effet un exercice essentiellement motivé par les marchés et doit donc être considéré comme un outil de marketing. Ainsi, la certification offre une aide au forestier dans la plupart des situations où il existe une exploitation commerciale de la forêt et où les produits sont destinés à des marchés sensibilisés aux conséquences environnementales des mauvaises pratiques forestières. Elle s'avère cependant moins attractive lorsqu'il n'existe pas de contexte commercial structuré et demandeur de produits certifiés.

Une importante partie des produits forestiers consommés dans le monde échappe à l'influence des marchés sensibles et donc de la certification. Ainsi, en Asie et en Afrique, la demande locale de produits certifiés est inexistante. Dans ces cas, les législations nationales couplées aux programmes de développement internationaux peuvent se montrer plus adéquates pour conserver et mieux gérer les ressources naturelles.

Comment la certification permet-elle d'améliorer la gestion forestière ? Quels sont les enjeux auxquels la certification FSC doit faire face ? Quel est l'avenir de la certification basée sur les principes et critères du FSC ? L'objectif de cet article est d'apporter des éléments de réponse à ces questions fondamentales et ce, notamment à partir de l'expérience acquise sur le terrain. La certification forestière est en effet un exercice pratique et une analyse des résultats d'audits permet d'apporter une information potentiellement utile à l'évolution d'un débat constructif. Aussi, dans un contexte de développement actif de nouveaux systèmes de certification forestière en Europe, une référence aux aspects pratiques et aux contraintes rencontrées lors des audits peut apporter des éléments utiles aux concepteurs.

Avant de faire référence à quelques cas réels, il est utile d'examiner les éléments nécessaires à la réalisation d'un audit forestier selon les principes et critères du FSC.

(1) Les dix principes du FSC figurent à la page 647 (NDLR).

## L'OUTIL DE BASE DE L'AUDITEUR : LES PRINCIPES ET CRITÈRES DU FSC ET LES INDICATEURS NATIONAUX

Les 10 principes et 56 critères génériques du Forest Stewardship Council sont les outils de base de l'auditeur. Ils sont articulés autour de trois thèmes principaux : une exploitation forestière respectueuse de l'environnement, la prise en compte des aspects sociaux et la viabilité économique des opérations. Cependant pour les rendre effectivement utilisables sur le terrain par un auditeur, un travail d'interprétation visant à élaborer une série d'indicateurs locaux<sup>(2)</sup>, pour chacun des 56 critères génériques, doit être effectué. Ces indicateurs, idéalement développés par des "groupes de travail" représentatifs, reflètent donc les particularités nationales et locales sur les aspects tant forestiers qu'environnementaux ou sociaux. Il existe aujourd'hui une dizaine de ces groupes à travers le monde, notamment au Canada, en Suède, au Royaume-Uni, en Belgique, aux États-Unis, en Bolivie et au Cameroun. Pour que de tels groupes soient reconnus, leur fonctionnement doit suivre un certain nombre de règles établies par le FSC. Ainsi, leur constitution doit démontrer un équilibre entre acteurs représentant les secteurs économiques, environnementaux et sociaux. Avant d'être déposés au secrétariat du FSC pour être approuvés, les travaux du groupe doivent être soumis à une consultation publique. À ce jour, les normes suédoise, belge, bolivienne, allemande, du Royaume-Uni, et des provinces maritimes du Canada ont été entérinées. D'autres initiatives sont en cours notamment dans l'Ouest canadien et aux États-Unis. Cependant, l'élaboration de tels documents est un processus long qui peut prendre jusqu'à deux ans.

Un des principaux obstacles auxquels le certificateur doit actuellement faire face, lors de la préparation d'un audit, est donc l'absence de tels indicateurs nationaux. Dans ce cas, le FSC prévoit que l'organisme certificateur développe lui-même des indicateurs adaptés au contexte avec l'aide d'experts locaux et valide ce document auprès de groupes d'intérêts nationaux. Le processus est ainsi considérablement allégé par rapport à la procédure conventionnelle. Cependant, le document qui en est issu n'est que provisoire dans l'attente d'une version "officielle". C'est ce qu'il a été nécessaire de faire dans les cas de la Pologne et de l'Afrique du Sud.

Aussi, une des principales difficultés à laquelle le groupe de travail et surtout le certificateur vont être confrontés est liée à l'essence même des principes et critères : les niveaux minimaux de performances.

### Fixer et analyser les niveaux de performance

Les indicateurs et leurs niveaux intrinsèques de performance sont le résultat d'un compromis entre les différentes parties réunies au sein des groupes de travail. Dans la mesure où les parties ont des visions potentiellement divergentes de par leurs intérêts respectifs, l'exercice peut s'avérer délicat. Ainsi, parmi les critères faisant l'objet de discussions passionnées lors du développement d'indicateurs de performance en Amérique du Nord, figurent les critères 5.6 sur la définition des niveaux de récolte durables en forêts naturelles, 6.4 sur la définition d'échantillons représentatifs d'écosystèmes à conserver et 6.5 sur la définition des largeurs de zones tampons le long des cours d'eau et autres écosystèmes humides.

(2) Il est nécessaire de préciser ici l'échelle d'application d'un indicateur. Dans le cas du FSC, les travaux de développement d'indicateurs s'effectuent en général sur une base nationale tout en tenant compte du contexte écologique local. En France, on pourrait prévoir le développement d'indicateurs nationaux couplés à des indicateurs variables selon les régions. Ces indicateurs régionaux seraient utilisés selon la situation géographique et le contexte socio-économique de la forêt (grandes plantations, forêt méditerranéenne, forêts de montagne, etc.). Au Canada, il existe quatre initiatives nationales visant à développer plusieurs séries d'indicateurs régionaux en fonction des principaux écosystèmes forestiers : Colombie britannique, les Grands Lacs/fleuve Saint-Laurent, la forêt des régions maritimes et la forêt boréale.

Souvent, les indicateurs de performance laissent, malgré tout, une marge d'appréciation aux auditeurs chargés de vérifier sur le terrain l'atteinte des niveaux requis. Cette situation est en partie liée aux contextes sociaux et biologiques complexes où de nombreux paramètres sont encore mal connus<sup>(3)</sup>. C'est aussi le cas des indicateurs provisoires développés par le certificateur en l'absence de référentiel national. En effet, plutôt que de fixer des niveaux de performance rigides, il s'avère préférable de définir un concept (par exemple : présence de zones tampons en accord avec le contexte écologique) laissant aux auditeurs la latitude d'interpréter si la mesure prise est appropriée. L'auditeur doit donc régulièrement faire appel à son jugement professionnel et à celui des experts locaux faisant partie de son équipe avant de délivrer un avis final sur la conformité des opérations vis-à-vis des principes et critères.

Si cette marge de manœuvre représente un inconvénient puisqu'elle laisse une place à l'interprétation et donc à des jugements différents en fonction des équipes d'audit, elle comporte aussi des avantages. En effet, des indicateurs de performance trop précis ne représentent pas non plus une solution idéale de par la grande diversité de situations rencontrées sur le terrain au sein d'un même pays. Pour répondre à cette variété, il faudrait développer une multitude d'indicateurs de performance régionaux. Ce qui ne semble pas réaliste étant donné le temps et l'investissement nécessaires à la réalisation de tels projets. Un indicateur de performance idéal résulterait donc d'un compromis entre la précision et la marge qu'il laisse à l'interprétation des auditeurs.

### **Le résultat d'un audit**

En général, le résultat d'un audit effectué par les organismes accrédités par le FSC est formulé selon un degré de compatibilité avec les principes et critères. C'est, entre autres, le cas du programme de certification forestière de SGS, QUALIFOR<sup>(4)</sup>. Le résultat de l'audit est nuancé par la formulation de deux types de non-conformités : les demandes d'actions correctives mineures et majeures. Une "mineure" est formulée lorsque des indicateurs de performance ne sont pas respectés. Une "majeure", quant à elle, est formulée lorsqu'un critère du FSC n'est pas appliqué, c'est-à-dire lorsqu'aucun ou qu'une majorité d'indicateurs définissant ce critère ne sont pas respectés. Une "mineure" n'empêche pas la certification, mais le problème qu'elle identifie doit être résolu dans un délai donné sous peine de devenir majeur. Si une "majeure" est émise, la certification ne peut avoir lieu avant la résolution de celle-là.

## **LA CERTIFICATION COMME MOYEN D'AUTHTENTIFIER UNE BONNE GESTION FORESTIÈRE**

Le programme QUALIFOR est à l'origine de la certification d'environ 10 millions d'hectares de forêts. Globalement, la plupart des activités récentes liées à ce programme sont concentrées sur l'Afrique du Sud et l'Europe (Royaume-Uni, Suède, Pologne, Suisse, Allemagne, Pays-Bas). L'ensemble des audits forestiers effectués d'après le programme QUALIFOR ont abouti à l'émission de plusieurs demandes d'action correctives ou objections. Dans la plupart des cas, seules des demandes mineures ont été formulées dans la mesure où un pré-audit avait identifié les principales non-conformités. La nature (majeure ou mineure) ainsi que le nombre de ces demandes

(3) La situation des forêts tropicales est éloquent à cet égard. En effet, le fonctionnement de ces écosystèmes est encore largement méconnu et il est difficile de développer des indicateurs de "bonne gestion" avec une information de base manquante.

(4) Le groupe Société générale de Surveillance est spécialisé dans la vérification, l'inspection et la certification indépendantes pour une variété d'activités industrielles à travers le monde. Le bureau d'Oxford est spécialisé dans le domaine forestier (SGS QUALIFOR). Il est à l'origine d'un programme de certification forestière accrédité par le FSC en 1996 (QUALIFOR). Ce programme est basé sur un système de management environnemental (SME) et intègre les niveaux de performance propres au FSC.

peuvent constituer un bon indicateur du degré de conformité avec les principes et critères. Ainsi, dans le cas de l'audit de la Direction régionale des forêts domaniales de Cracovie (DRFDC), cinq demandes mineures ont été formulées comparativement à treize dans le cas de SAFCOL, une entreprise privée gérant et exploitant des plantations commerciales de pins en Afrique du Sud.

Bien que, dans ces deux cas, la certification soit venue authentifier un niveau de gestion conforme avec les exigences minimales des principes et critères, par la délivrance d'un certificat, il est nécessaire d'apporter certaines nuances. En effet, les efforts internes de "mise à niveau" des entreprises candidates sont sans commune mesure. L'audit forestier polonais a été réalisé seulement quelques mois après le pré-audit alors qu'une période de 2 ans a été nécessaire à SAFCOL pour répondre aux exigences minimales de conformité aux principes et critères et éviter ainsi une formulation de demande d'actions correctives majeures.

L'examen de ces deux situations permet donc de mettre en évidence les deux rôles fondamentaux de la certification : dans le cas de la Pologne, elle vient authentifier une bonne gestion sans avoir contraint l'administration à réaliser d'importantes améliorations de son système de gestion forestière. Dans le cas de SAFCOL, elle vient valider la mise en place d'une bonne gestion après deux années d'efforts et d'investissements importants de la part de l'entreprise<sup>(5)</sup>. Cependant, dans les deux cas, les demandes mineures qui ont été formulées traduisent l'existence de non-conformités devant être résolues.

### **LA CERTIFICATION : UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE**

#### **Pologne et Afrique du Sud : deux cas distincts, un résultat convergent**

Alors que, dans le cas de la Pologne, la certification n'implique que des modifications mineures du système de gestion forestière en plus des efforts additionnels en matière de consultation des parties prenantes, dans le cas de SAFCOL, d'importantes améliorations ont été nécessaires. En effet, pour accéder à la certification, SAFCOL a dû, entre autres, élaborer et mettre en place, pour l'ensemble de son domaine forestier, un plan cohérent de conservation du milieu naturel. Ce plan identifie les milieux fragiles (prairies, bordures de cours d'eau) et les forêts naturelles à l'intérieur des plantations commerciales et prévoit diverses activités de conservation et de restauration des zones humides. Les plans d'aménagement et de conservation ont de plus été intégrés au sein d'un système d'information géographique (SIG). Diverses mesures d'ordre social ont également été prises au regard du principe 4 traitant des droits des travailleurs et des relations entre la compagnie et les communautés.

#### **La certification : un facteur de motivation pour l'entreprise**

Certaines des mesures mentionnées ci-dessus auraient probablement été mises en place en dehors d'une démarche de certification. Cette dernière a cependant servi de catalyseur et a accéléré la réalisation des travaux. Aussi, en impliquant chaque employé, le facteur de motivation lié à l'enjeu de la certification a-t-il joué un rôle important. Il est en effet intéressant de

(5) Suite à l'audit principal, les non-conformités mineures pour la DRFDC concernent notamment le manque de communication adéquate entre les services forestiers et les parties prenantes concernées par l'aménagement et l'absence "d'état des lieux" environnemental sur les sites avant le début d'opérations sylvicoles. Pour SAFCOL, les non-conformités identifient aussi une communication inadéquate avec les groupes d'intérêts locaux, une planification insuffisante de la récolte, des problèmes d'érosion non contrôlés, un manque de transparence sur la politique d'équité salariale et finalement divers problèmes concernant des aspects de conservation des ressources naturelles (ressource hydrique, flore).

constater que cet exercice provoque souvent une prise de conscience de la part de chaque employé, du bûcheron au responsable de l'aménagement, que la nature de son travail peut avoir une influence sur le résultat final de l'audit. Outre l'émulation que cela peut provoquer, cette prise de conscience permet de focaliser l'énergie de chaque employé sur l'atteinte du même objectif et augmente le niveau général de motivation, chaque individu étant concerné par un aspect de la norme.

## **QUEL AVENIR PEUT-ON ENVISAGER POUR LA CERTIFICATION FSC ?**

Depuis les toutes premières forêts certifiées en 1996 et les quelque 22 millions d'hectares certifiés à ce jour, l'image du FSC a sensiblement évolué. Alors considéré comme un organisme à l'apparence suspecte, piloté par d'influents groupes de conservation de la nature, le FSC est aujourd'hui l'interlocuteur d'importants groupes industriels forestiers suédois, sud-africains, canadiens et britanniques. Il est aussi reconnu comme étant une organisation crédible par plusieurs gouvernements comme ceux de la Pologne, du Royaume-Uni, de la Roumanie et par d'importants bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque mondiale. L'apparente situation de succès et la reconnaissance dont bénéficie maintenant l'initiative du FSC ne doivent cependant pas cacher les problèmes que créent la demande croissante en produits certifiés et l'absence d'indicateurs nationaux dans les pays exportateurs.

### **Le développement d'indicateurs nationaux**

Le principal écueil, déjà évoqué, concerne l'élaboration d'indicateurs locaux à partir des principes et critères génériques et la difficulté, dans certains cas, de lancer les initiatives nationales. Si, dans la plupart des situations, les indicateurs intérimaires peuvent être développés par l'organisme certificateur, la crédibilité à long terme du processus de certification repose sur l'élaboration de ces outils par des groupes de travail nationaux reconnus. Aussi, il ne suffit pas d'une norme nationale ou régionale pour répondre aux besoins ; il faut encore que cette norme soit réaliste et applicable par les parties concernées. D'où l'importance de la participation active des forestiers dans le processus d'élaboration. À ce sujet, la norme du Canada maritime qui vient d'être récemment entérinée par le FSC ne reçoit pas l'approbation de certains industriels locaux pourtant membres du FSC. Ils estiment la norme irréaliste et développée sans qu'ils aient été suffisamment impliqués.

### **FSC et son niveau de reconnaissance**

Il est difficile de traiter le sujet de la certification sans faire référence à l'aspect politique. Depuis le début, le débat autour de la certification FSC et du concept en général est fortement politisé. Différentes associations et fédérations forestières nationales, souvent soutenues par les gouvernements, refusent de s'associer et de reconnaître la validité de l'initiative FSC et préfèrent élaborer un référentiel de certification alternatif comme dans les cas de la Finlande, du Canada, de la Grande-Bretagne et, plus récemment, de l'initiative paneuropéenne de certification forestière (PEFC). Ces initiatives doivent cependant aboutir à un résultat concret et réaliste tout en répondant aux objectifs initiaux de la certification : mettre en place un système attestant d'une bonne gestion forestière, qui soit crédible, utilisable et reconnu par les marchés.

Comme le montre l'étude sur les marchés potentiels de produits certifiés en Europe publiée en 1998 par l'Institut forestier européen (EFI), les ONG de protection de la nature jouent un rôle essentiel pour assurer la crédibilité de la certification vis-à-vis du public. Ne pas les associer, dès

le début, au processus de développement d'une norme forestière entamerait la crédibilité de la future norme aux yeux du grand public et des marchés.

À ce propos, la situation du Royaume-Uni mérite une attention particulière. Deux normes forestières y ont été développées en parallèle. L'une par la "Forestry Commission", organisme chargé de la gestion des forêts domaniales, l'autre par le groupe de travail FSC Royaume-Uni. À la demande du gouvernement, un protocole d'audit commun a été développé et une reconnaissance mutuelle a été formulée en 1999. Cette reconnaissance, matérialisée par le protocole d'audit commun United Kingdom Woodland Assurance Scheme (UKWAS), permet une double certification en utilisant un seul référentiel.

En effet, le FSC bénéficie au Royaume-Uni d'une vaste reconnaissance de la part du secteur des industriels du bois et de la distribution des produits forestiers, ce qui a fortement motivé le rapprochement. Dans d'autres pays européens, cette reconnaissance du FSC est croissante, et ce par l'intermédiaire de la constitution de groupes d'acheteurs de bois certifiés. Face à cette situation, il est possible que, comme dans le cas du modèle britannique, d'autres initiatives nationales se rapprochent du FSC pour bénéficier à la fois du soutien que lui accordent les groupes de protection de la nature influents et le puissant réseau d'acheteurs existant.

### L'ISO et le FSC

La compatibilité entre la norme de gestion de l'environnement ISO 14001 émise par l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) et celle du FSC fait aussi l'objet de débats et mériterait un long article.

Un mot sur la situation est cependant nécessaire car la norme ISO 14001 est de plus en plus considérée pour certifier les activités de gestion et de planification forestières. On peut mentionner que, contrairement aux principes et critères, la norme ISO 14001 n'est pas spécifique au secteur forestier mais adaptable à l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Aussi, est-elle conçue pour continuellement améliorer les performances environnementales sans niveaux minimaux fixés *a priori*. Cette situation implique que plusieurs entreprises peuvent être certifiées à un moment donné selon la norme ISO 14001, bien qu'ayant des niveaux de performances environnementales fort différents. La principale conséquence de cette caractéristique est l'impossibilité d'identifier les produits comme "provenant de forêts bien gérées" et donc de se servir de cette certification comme d'un outil de marketing crédible.

Dans une certaine mesure, les indicateurs à la suite des principes et critères du FSC développés par les certificateurs ou les groupes de travail nationaux comportent aussi des différences de niveaux selon les pays. Cependant, les principes et critères génériques sont beaucoup plus explicites dans les exigences requises. Ainsi, le principe 7 décrit de façon détaillée les éléments que doit contenir au minimum un plan d'aménagement. Que celui-ci soit développé pour une forêt d'Afrique centrale ou pour une propriété du massif des landes de Gascogne.

Il est généralement reconnu que les normes FSC et ISO 14001 sont complémentaires. La norme ISO permettant à l'entreprise forestière la mise en place d'un programme de gestion de l'environnement performant et les principes et critères du FSC permettant la définition des niveaux minimaux de performance à atteindre ouvrant ainsi la voie à "l'éco-étiquetage" des produits. Il serait donc souhaitable que ces deux normes se rapprochent du fait de leur haute complémentarité. Cependant, étant donné la nature antagoniste des organismes promoteurs, ce rapprochement paraît improbable. On assiste malgré tout à la réalisation de plus en plus fréquente d'audits combinés FSC/ISO, preuve de l'efficacité de cette association.

## **CONCLUSIONS : LES POINTS FAIBLES ET LES ATOUTS DU FSC**

La certification forestière utilisant les principes et critères du FSC, bien qu'elle soit efficace dans certains contextes, a une portée qui est limitée par un certain nombre d'éléments.

Reposant fortement sur une interprétation nationale et régionale des critères génériques, elle pâtit de l'absence d'une telle traduction qui peut éventuellement exclure de son champ, et donc de l'accès à certains marchés, les bois provenant de contextes écologiques et socio-culturels particulièrement sensibles.

L'exigence fixée par les niveaux minimaux de performance constitue aussi une contrainte importante. En effet, ces niveaux peuvent restreindre l'accès à la certification et ralentir l'expansion de celle-ci dans les cas où les acteurs forestiers ne disposent pas de moyens techniques et financiers nécessaires pour atteindre rapidement les niveaux exigés. Ainsi, les petits propriétaires s'interrogent sur leur capacité à répondre à la certification sans qu'un réseau d'appuis financier et technique soit développé à leur intention. Les niveaux peuvent aussi être jugés irréalistes d'un point de vue économique et technique par les acteurs responsables de la mise en application sur le terrain. Cette situation est souvent le symptôme de la sous-représentation des acteurs économiques au sein des groupes de travail.

Dans la mesure où le facteur de motivation est l'accès aux marchés, d'importantes superficies forestières exploitées risquent d'échapper à l'influence de la certification si les produits forestiers sont écoulés sur des marchés non sensibilisés aux problèmes environnementaux.

Dans ces circonstances, la certification FSC ne doit pas être perçue comme étant l'outil universel pour améliorer à court terme la gestion forestière globale de la planète. Elle répond cependant aux besoins de façon efficace, comme nous l'avons vu, dans des contextes précis où elle vient authentifier une bonne gestion ou améliorer un aménagement déficient. La réponse aux problèmes forestiers globaux réside plutôt dans l'élaboration et l'utilisation d'une panoplie d'outils et de mesures complémentaires et cohérentes parmi lesquelles la certification et ses activités connexes peuvent jouer le rôle d'un catalyseur.

En effet, la certification forestière, en plus d'agir directement sur le forestier par son caractère incitatif, permet aussi de rassembler autour d'un même objectif, par l'entremise des groupes de travail nationaux, des acteurs économiques, sociaux et environnementaux aux visions divergentes. La création de ces forums orientés vers l'atteinte de solutions techniques pour répondre aux enjeux de la gestion durable des forêts constitue souvent un événement sans précédent. C'est peut-être sur cet aspect fondamental que se trouve la plus grande réussite du FSC et que réside aussi son plus grand potentiel.

**Fabrice LANTHEAUME**

Ingénieur forestier

Consultant en systèmes de management  
environnementaux forestiers

Auditeur accrédité FSC et ISO 14 001

18, chemin de Chalin

F-69130 ÉCULLY

(fabrice.lantheaume@laposte.net)

## BIBLIOGRAPHIE

- EUROPEAN FOREST INSTITUTE. — Potential markets for certified products in Europe. — EFI, Discussion papers 2, 1998.
- FORESTRY COMMISSION. — The UK Woodland Assurance Scheme Guide to Certification. — 2000.
- HIGMAN (S.). — The sustainable forestry handbook. — Londres : Earthscan Publications Ltd., 1999.
- LANTHEAUME (F.). — Certification de massifs forestiers d'après les Principes et Critères du Forest Stewardship Council (FSC). Contexte, étude de cas et analyse du processus d'audit. — Nancy : École nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF), juillet 1998 (Rapport de stage).
- NATIONS UNIES, COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (ECE). — The status of forest certification in the ECE region. — 1998.
- UPTON (C.), BASS (S.). — The forest certification handbook. — Londres : Earthscan Publications Ltd., 1996.

---

**PORTÉE, PRATIQUE ET AVENIR DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE SELON LES PRINCIPES ET CRITÈRES DU FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC) (Résumé)**

Pour alimenter les débats liés au concept de normes de gestion environnementales forestières, il existe peu d'information relatant une expérience de terrain et la mise en œuvre de telles normes. Cet article explore le fonctionnement d'une des premières normes à avoir été utilisée pour la certification de massifs forestiers : les Principes et Critères du Forest Stewardship Council (FSC). Plusieurs questions sont abordées, notamment celles liées à l'élaboration de normes locales, aux limites de la norme et à sa compatibilité avec le système ISO 14001. Le processus d'audit et de mise en conformité de la gestion forestière est traité par le biais d'études de cas relatifs aux forêts domaniales polonaises et à des plantations en Afrique du Sud. Finalement, il ressort que la portée de la certification forestière utilisant les Principes et Critères du FSC reste encore limitée dans l'espace, et que, à ce jour, la principale contribution de cette norme au secteur forestier international aura été l'ouverture d'un dialogue entre les divers acteurs du secteur forestier pour trouver des solutions concrètes aux problèmes de gestion durable des forêts.

**SCOPE, PRACTICAL APPLICATION AND OUTLOOK FOR FOREST CERTIFICATION ACCORDING TO THE PRINCIPLES AND CRITERIA OF THE FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC) (Abstract)**

There is little information relating to practical experience and the implementation of environmental forest management standards capable of sustaining the discussions about these standards. This article explores how the Principles and Criteria of the Forest Stewardship Council, one of the first standards ever used for forest management certification, have been implemented. Various issues relating to the FSC Principles and Criteria are examined, such as the need to develop local standards, the limitations of the system and its compatibility with ISO 14001. Two case studies are used to explore the auditing and compliance procedures : the certification of State forests in Poland and of plantations in South Africa. The bottom line is that the scope of forest certification along the FSC Principles and Criteria is still limited in geographic terms, and that the main contribution this standard has made to the international forestry is to foster dialogue between the different parties involved for the purpose of seeking practical solutions to sustainable forest management issues.

---

